

Le Belli...mot

Express



Confédération des syndicats nationaux



Syndicat Soutien Scolaire Bellimont

Année 2016, Numéro 3

Parution : Avril 2016

JOURNÉE NATIONALE DES TECHNICIENS(NES) EN LOISIR

Le **19 avril dernier** était la journée nationale des techniciens(nes) d'intervention en loisir.



Même si cette journée est derrière nous, vous pouvez quand même en profiter pour remercier ces personnes importantes dans votre école car elles contribuent à ce que celle-ci soit pleinement animée. Elles voient aussi à ce que les élèves s'épanouissent dans diverses activités.

Un gros **MERCI** pour ce que vous faites pour les élèves !

Chronique Réseau d'Entraide

Dans le même envoi que le présent journal, vous trouverez en pièce jointe, un feuillet thématique qui porte sur le sujet suivant : *«Réseaux sociaux...bons ou mauvais»*.

SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

La semaine **du 25 au 29 avril** est dédiée à tout **le personnel de soutien administratif**. Le travail essentiel que vous effectuez contribue au bon fonctionnement des écoles et/ou établissements. Votre implication, votre engagement et votre efficacité ont beaucoup d'impacts positifs sur la réussite de tous les élèves. De plus, vous êtes toujours là....pour résoudre les petits tracas quotidiens, pour collaborer avec vos collègues de travail, etc.

Il n'y a aucun diplôme qui comprend toutes les compétences que vous pouvez avoir !

Merci pour votre excellent travail.



Est-ce que vous avez connu ça ?

JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMÉMORATION DES TRAVAILLEURS(EUSES) MORTS OU BLESSÉS AU TRAVAIL



Le 28 avril, ayons une pensée pour les personnes décédées d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail ou blessées au travail. La CSN nous demande de prendre une minute de silence à 10 heures précises en hommage à ces victimes. Vous avez reçu de l'information venant de la CSN dans vos établissements et avec celle-ci, il y avait un ruban noir que nous vous invitons à porter lors de cette journée.

Cette journée est aussi l'occasion pour toutes et tous de réitérer l'importance de la prévention au travail.

En visitant le page WEB suivante, vous pouvez y visionner une vidéo et y obtenir plus d'information : <http://28avril.org/>

SECTEUR SCOLAIRE - NÉGOS

Pour votre information, votre syndicat est convoqué les 2 et 3 mai prochain par le secteur scolaire afin de nous présenter les textes qui ont été déposés à la partie patronale pour notre nouvelle convention collective.

Comme déjà indiqué dans notre journal précédent, une entente sur les textes doit être conclue avant de recevoir le versement du montant forfaitaire et de l'augmentation due au 1er avril 2016. Notez que celle-ci sera rétroactive.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS(EUSES)

Le 1er mai est la journée internationale des travailleuses et des travailleurs qui se déroulera sous le thème «On a le Québec à cœur».

Lors de cette journée qui est un dimanche, plusieurs activités et manifestations se dérouleront dans la région de Québec afin de revendiquer des services publics et des programmes sociaux qui tiennent compte des besoins de la population dans toutes les régions ainsi que des revenus décents pour toutes et tous....

Un rassemblement est d'ailleurs prévu à 13h30 à Limoilou au parc Sylvain Lelièvre (coin rue de la Canardière et 4e Avenue) pour une manifestation familiale et une soupe populaire. Le conseil central convie les membres de la CSN à le rejoindre sous sa bannière. La manifestation se dirigera vers le quartier St-Roch jusqu'à la Place de l'Université-du-Québec (coin boul. Charest et rue de la Couronne) où de l'animation ainsi qu'une soupe populaire vous y attendent.

CHOIX DE VACANCES

Vous avez reçu le formulaire pour faire votre choix de vacances. Vous devez le compléter avant le 15 mai 2016 et au plus tard le 1er juin 2016, la commission scolaire doit vous transmettre sa décision de l'accepter ou de le refuser.



SAVIEZ-VOUS QUE...?

Il est très important de vérifier votre relevé de salaire....

- ✓ Votre nombre d'heures travaillées (régulières et à la pièce)
- ✓ Votre classe d'emploi
- ✓ Votre échelon (changement en janvier ou en juillet)
- ✓ Tous vos congés (maladie, vacances, etc.)

Selon l'article **6-9.04**, avant de réclamer d'une personne salariée des montants qui lui ont été versés en trop, la commission s'entend avec la personne salariée et le syndicat sur les modalités de remboursement. À défaut d'entente, la commission fixe les modalités de remboursement. Ces modalités doivent faire en sorte qu'une personne salariée ne rembourse jamais plus de dix pour cent (10 %) de son traitement brut par paie.

Questions ou besoin d'information?

N'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes là pour vous!

Syndicat Soutien Scolaire Bellimont



418 248-7934



(Sans frais) 1-877-248-7934



418 241-9216



418 248-7950



Site web

sssbellimont@globetrotter.net

<http://sssbellimont.wordpress.com/>

1  **ON A LE QUÉBEC À CŒUR** **MAI** **2016**